VEL
NE

NOUVELLE SÉRIE (22e année N° 90) SEPTEMBRE 1949

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. BIOGRAPHIES : Martyrs vendéens.
Le Bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière (à suivre), Abbé Charles GRELIER.

II. MELANGES : Les fresques du Vieux-Pouzauges (fin), R. Lapied et J. Challet. — Bouin de 1750 à nos jours (à suivre), Dr J. Rousseau.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU
—
1949

Abonnement aux ARCHIVES

En 1949 le prix de l'abonnement a été élevé à 150 fr., et il est payable d'avance.

Le numéro ..... 40 fr.

Prière à tous nos abonnés de bien vouloir se mettre en règle.

A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, C. C. Nantes 608.32.

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Le présent numéro contient la suite des *Biographies* interrompues depuis 1942. Avec celle du Bx de Lézardière s'achèvera le second et dernier volume de cette série.

Quand elle aura pris fin nous reprendrons la publication de la *Chronique* de *Saint-Médard*, à partir du 46e fascicule.

On cherche à se procurer les tomes I et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893 et 1896 de la *Revue du Bas-Poitou*, *le Pouillé du diocèse de Luçon* de l'abbé Aillery, *et les Cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

« henri Louis Billaud, Etudiant audit Poiroux » y est parrain. Comme, en ce temps-là, il n'y avait point à Poiroux abondance de professeurs, on peut se demander si cet étudiant ne suivait pas, lui aussi, les leçons de M. Arraudet alors précepteur des enfants de M. de Lézardière.

⁂

Les événements dans la famille et hors de la famille

Des événements qui rompaient la monotonie de cette vie en pleine campagne quelques-uns nous sont connus. D'abord ceux de la famille. Trois naissances et trois décès. Le 2 mars 1774, Jacques-Augustin vit le baptême de sa sœur Marie-Mélanie-Eutrope, née la veille. L'aumônier et précepteur de la famille la baptisa, mais la joie fut de courte durée. La petite mourut le 11 mai suivant : première sépulture que le Bienheureux vit à Poiroux. Elle eut lieu au cimetière, comme celle des grand-parents paternels. On n'enterrait plus dans les églises. — Exception faite pour les évêques et certains héritiers de fondateurs.

Le 2 mai 1777, naquit Eutrope-Charles-Athanase-Benjamin qui, le jour même, fut baptisé par le curé, M. Aldiguier. Le prénom d'Eutrope est donné deux fois de suite depuis l'arrivée de la famille en cette paroisse placée sous la protection du premier évêque de Saintes. De plus, on est dans l'Octave de sa fête. Excellente manière d'honorer les patrons des paroisses.

Le baptême eut lieu devant sept membres de la famille de Lézardière, y compris les parrain et marraine qui étaient frère et sœur du baptisé. Le Bienheureux, qui était dans sa neuvième année, y assista et signa le dernier de la famille, passant ensuite la plume à son précepteur lequel la donna aux autres invités, ceux-ci appartenant à la bourgeoisie locale et à la domesticité du château (1).

---

l'église, les Registres nomment, en 1774, Jean Chevalleau ; et en 1780, Henri Peichereau.

(1) M. et Mme de Lézardière ne semblent pas avoir été

Le Bienheureux signe d'une grosse écriture :
Augustin robert de lézardière.

Pour cette seconde naissance, la joie devait être plus durable et se doubler de gloire. Cet enfant, connu dans l'histoire sous le nom de « Vicomte Charles de Lézardière », vécut plus de 89 ans. Chevalier de Saint-Louis, officier à l'armée de Charette, député de la Vendée de 1824 à 1827 ; préfet de la Mayenne en 1828 et 1829, député de ce département de 1829 à 1831, il refusa l'importante préfecture du Nord. En 1848, le canton de Talmont l'envoya au Conseil Général de la Vendée dont il devint président. Mais toutes ces fonctions sont dépassées par le mérite qu'il s'acquit en soutenant la cause de Louis XVI, avec Hyde de Neuville et Roux de Laborie, aux heures tragiques du procès du Roi. C'est lui qui mit

---

prodigues d'invitations pour les baptêmes administrés à Challans, exception faite pour celui de Marie-Louise-Gilberte qui ne vécut que 22 jours (5 octobre-26 octobre 1752). Onze signatures à cette cérémonie. A Poiroux, les invitations semblent avoir été plus nombreuses : le 2 mars 1774, au baptême de Marie-Mélanie-Eutrope, 16 signatures ; le 2 mai 1777, au baptême du Vicomte Charles, 17 signatures. Voici l'acte : « L'an mil sept cent soixante dix sept et le deuxième jour du mois de may est né et a été baptisé Eutrope Charles Athanase Benjamin fils issû du légitime mariage (suivent les noms des père et mère, avec la série des titres habituels déjà connus). Le parrain a été Messire Alexis joseph Robert de Lézardière frère du Baptisé ; la Marraine Demoiselle Gilberte-Aimée Robert de Lézardière sœur du Baptisé. ont été présens Messire Jacque Paul Robert Chevalier de Lézardière, Messire Jean Pierre Araudet, Prêtre, Noble homme Joseph-Esprit-Aimé Goüin Sénéchal de La Baronie de poiroux Et plusieurs autres ici présens qui de ce requis ont Signé avec nous, tous généralement de cette paroisse ».

Ont signé :

De Lézardière — gilberte aimée robert de Lézardière des villattes — joseph alexis robert de lézardière — louise de la proutière — catherine de la salle — silvestre robert devilates — augustin robert de lézardière — arraudet prêtre — salo — Dumontie — mornet — c. Menardeaux — Bousay — m. p. bignoneau — marie Sophie faveroul Goüin — Goüin avt Doct. : En Droit — aldiguier curé de poiroux.

en relations l'abbé Edgeworth de Firmont avec l'infortuné monarque. Le vicomte Charles de Lézardière mourut à Poiroux, le 15 octobre 1866 et fut inhumé au cimetière. Il disparaissait au milieu des splendeurs du Second Empire. Mais il avait trop pénétré dans la politique de tant de gouvernements pour se laisser tromper par des apparences mêmes éblouissantes.

Constant Merland qui l'avait bien connu, lui a consacré une bonne biographie où il ne ménage pas l'éloge malgré la différence des origines et des opinions.

Enfin, le 26 juin 1778, une autre naissance avait lieu en ce noble foyer. Mais, aussitôt né l'enfant dut être baptisé par la sage-femme : Jeanne Rafin, veuve de Philippe Gréaud, des Moutiers-les-Mauxfaits. L'enfant ne vécut qu'une heure. Comme on n'imposait le prénom qu'au cours du supplément des cérémonies, il fut enregistré sans prénom, selon l'usage de cette époque, usage conforme à la Liturgie (1). Cet enfant devait être le dernier des seize que Dieu donna à M. et à Mme de Lézardière. Chose extraordinaire : de tant d'enfants un seul, Joseph

(1) Voici, extrait des Registres de Poiroux, ce qui est tout à la fois l'acte de Baptême et l'acte de Sépulture de cet enfant. On y lit, presque pour l'avant-dernière fois, la série des titres nobiliaires du père du Bienheureux. Encore onze ans et la farce de la nuit du 4 août les jettera à terre pour les mettre mieux à la portée de ceux qui les ramasseront afin de former la cour de Napoléon.

« L'an mil sept cent soixante dix huit et le vingt septième jour du mois de juin a été inhumé dans le cimetière de ce lieu le corps d'un enfant issû du légitime mariage de haut et puissant Messire Louis jaque Gilbert Robert chevalier seigneur de Lézardière, Buchignon, fougeré, Lande Blanche, la Verie, l'isle bernard et autres lieux, Baron de Poiroux et de Dame Madame Marie jeanne charlote Babaud, décédé hier une heure après sa naissance, il avoit été baptisé dans le cas de nécessité par jeanne rafin veuve de philip greaud sage femme des Moutiers les Maufaits. Aldiguier, curé de poiroux ».

Dans cet acte du 27 juin 1778, comme en plusieurs autres, le père du Bienheureux est qualifié Baron de Poiroux, et avec raison, puisque, nous l'avons vu ci-dessus (v. page 675, note), le 16 juillet 1773, M. et Mme de Lézardière étaient devenus acquéreurs de la baronnie de Poiroux. Or, cette vente, faite par saisie, contre le gré des Maréchal, leur semblait

Alexis devait laisser postérité. Des morts prématurées et la Révolution fauchèrent trop de vies en ce milieu pour qu'il en fût autrement.

Trois ans après cette sépulture, presque jour pour jour, la famille de Lézardière devait reprendre le chemin de ce cimetière pour y enterrer encore un enfant : Anne-Esther, le dernier, en date, des huit que M. le Curé Tortereau avait baptisés en son église de Challans. Le Bienheureux, alors âgé de plus de douze ans, assistait aux obsèques. L'acte de sépulture nous l'apprend et nous y constatons que de ses deux prénoms : Jacques et Augustin, il ne portait, dans le langage courant, que celui d'Augustin (1). Autre détail : le premier que la mort frappera désormais dans cette illustre maison, ce sera Jacques Augustin lui-même.

---

entachée de nullité. D'où ils se croyaient toujours le droit de se considérer comme maîtres de Poiroux. Le 22 septembre 1782, « messire henry fiederic victor maréchal Ecuyer chevalier » mourait en sa terre de Limbrettière, paroisse de Saint-Florent-des-Bois. Les obsèques eurent lieu le lendemain en l'église dudit Saint-Florent, et M. Nivault, curé de ce lieu, rédigeant l'acte de sépulture, qualifia le défunt « seigneur de poiroux », tout comme si M. de Lézardière n'avait eu aucun droit sur Poiroux.

Et l'acte affirmant les prétentions des Maréchal fut signé par « messire de la vergne duval », « messire belleau », « messire de saint-pal », par M. Rodrigue, curé de Fougeré (le futur évêque constitutionnel de la Vendée) et par M. Legrand, prêtre de la Mission.

(1) « Lan mil sept cent quatre vingt un et le vingt neuf juin a été inhumé dans le cimetière de ce lieu le corps de demoiselle Anne Esther fille issue du légitime mariage de haut et puissant seigneur messire Louis jacque Gilbert Robert chevalier de Lézardière, Buchinon, fougeré, Lande Blanche, la verie, l'isle Bernard et autres lieux, Baron de Poiroux et de Dame Madame Marie jeanne Charlotte Babaud, décédée hier au Château de la proutière agée d'environ huit ans. ont été presens silvestre Robert de Lézardière, Augustin Robert de Lézardière, Charlotte Robert de Lézardière, catherine de la salle, Louise de laproutière et plusieurs autres parens et amis qui se sont retirés. Aldiguier, curé de poiroux ». De ces cinq noms de Lézardière, trois figureront au martyrologe de la Révolution.

Aucun mariage de famille n'eut lieu à Poiroux. Par contre il y en eut à Luçon. Le 9 février 1779, en la chapelle de son évêché, Monseigneur de Mercy reçut le mutuel consentement de Pierre Boscal de Reals, comte de Mornac et de Thereze Le Roux de la Corbinière. Parmi les témoins de l'épouse figuraient « Messire Charles Christophe Aimé Robert de la Salle Lézardière, colonel d'infanterie, major du Régiment du Roy, son cousin par alliance et parent du dit seign^r époux » et « dame Louise Désirée de Chièvre de la Salle Lézardière sa cousine » de la paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon (1).

⁂

D'autres cérémonies, pour ne pas atteindre intimement la famille de Lézardière, devaient cependant la toucher, vu les bons rapports qui régnaient entre maîtres et serviteurs : c'était de tradition à la Proutière, comme à la Vérie.

De son arrivée à Poiroux, au début de 1774, jusqu'à l'incendie de la Proutière, à la fin de juin 1791, la famille de Lézardière vit au moins sept baptêmes d'enfants de domestiques ; elle prit part à trois mariages et

(1) Les titres des époux valent d'être cités, car ils intéressent plusieurs paroisses de Vendée. Les voici tels que les donne le Registre de l'ancienne paroisse Saint-Mathurin de Luçon. Pour l'époux : « haut et puissant seigneur messire Pierre Boscal de Reals, chevalier, seigneur comte de Mornac, marquis de la Cheze-le-Vicomte, Badiole, St Florent des Bois, Thorigny, la Limousinière, la cour de givran et Bonnefons, capitaine au Régiment du Roi Infanterie, veuf en premières noces de haute et puissante dame Marie-Henriette Lemousin de Nieul, fils majeur de haut et puissant seigneur feu messire Casard Boscal de Reals comte de Mornac et de vivante haute et puissante dame marie Françoise le Berson de Bonnemise, de la paroisse de S. Michel, en la ville et diocèse de Saintes ».

— Pour l'épouse : « haute et puissante damoiselle Thérèze Marguerite Lydie Le Roux de la Corbinière, fille mineure de feu haut et puissant seigneur Messire René Victor Le Roux chevalier seigneur de la Corbinière et de haute et puissante dameMarguerite Charlotte jacquette jeanne Robineau, de Luçon ».

à deux sépultures. Ces chiffres doivent être au-dessous de la réalité, car ils ne concernent que le résultat des recherches effectuées dans les seules archives de Poiroux.

De ces douze cérémonies, je ne citerai que celles qui intéressent directement le Bienheureux.

Le 4 août 1774, M. Aldiguier, curé de Poiroux, bénissait en son église l'union de Pierre-Jean Favreau, fils majeur de feu Pierre Favreau et de feu Françoise Simonneau, originaire de Legé (Loire-Inférieure) et demeurant à Poiroux depuis plusieurs années, avec Marie Modeste Brenon, fille majeure de feu Pierre Brenon et de feu Perrine Chevrier, née à Soullans et domiciliée à Challans depuis quelques années. La famille de Lézardière assista au mariage des deux orphelins qui étaient passés au service du châtelain de Garnaud (1).

D'après les registres de Poiroux, les époux Favreau-Brenon y eurent au moins cinq enfants. C'est au baptême du troisième qu'assista le Bienheureux. Le 8 mai 1778, M. Aldiguier baptisa Pierre-Victor Favreau dont les père et mère sont qualifiés « domestiques au château de garneau ». Le parrain est « Messire silvestre joachim robert des Villates », frère de Jacques-Augustin. La marraine est « charlotte marie dessein, de cette paroisse ». Elle ne sait pas signer.

L'acte porte les trois signatures suivantes :

Sil robert devilates

Augustin de la proutière

Aldiguier curé de poiroux

La première est celle de Sylvestre-Joachim Robert de Lézardière qui se disait alors « Robert des Villattes », de la terre des Villates en Challans.

La seconde est celle du Bienheureux, alors âgé de 9 ans et 5 mois. Il se disait alors « Augustin de la Proutière », du nom du château paternel où il résidait alors.

Dix ans plus tard, nous le voyons au mariage d'autres

(1) Les Favreau étaient nombreux à cette époque, aux confins de la Bretagne et du Poitou. Non loin de Legé, à Boufféré (Vendée), ils se ramifiaient en plusieurs branches dont l'une fut au service des châtelains du Hallay, et devait donner à Boufféré son premier maire : Charles Favreau.

serviteurs. Le 9 septembre 1788, en son église de Poiroux, M. le Curé Arraudet recevait les mutuels consentements de Louis Trotin, fils majeur de feu François Trotin et de feu Jeanne Crespeau ; et de Marie Guitonneau, veuve de Pierre Marchand. Les témoins de l'époux furent son beau-frère : Pierre Francheteau (1) et son cousin-germain : Mathurin Goureau. L'épouse eut pour témoins : son fils, Pierre Marchand et son ami, André Loué. Ces deux derniers signèrent avec Pierre-Jean Favreau, le domestique du château de Garnaud, et un nommé Frappier qui passa la plume au Bienheureux. Celui-ci signa, en belles et grandes lettres :

L'abbé De Lézardière.

Il était sur la fin de sa vingtième année. Le titre qu'il se donne prouve qu'il était alors au séminaire et qu'il portait la soutane. D'après ce titre d'abbé, il devait même avoir déjà reçu la tonsure.

Les signatures du 2 mai 1777, du 8 mai 1778 et du 9 septembre 1788 sont les seules que l'on possède du Bienheureux, aux Registres Paroissiaux de Poiroux, déposés aux Archives Départementales de la Vendée (2). On a deux autres signatures de lui, dans l'interrogatoire de l'Affaire de la Proutière.

***

Parallèlement à ces événements joyeux ou douloureux qui se passaient dans le cadre de l'intimité familiale, d'autres se passaient hors du foyer, ou même à la maison, mais leur retentissement en dépassait les limites. Tels furent le décès subit d'un ouvrier au château et la mort prématurée d'un serviteur. Ces malheurs avaient été précédés d'une heureuse et rare cérémonie. Le 26 mai 1775, une sœur du Bienheureux avait posé la Pre-

(1) Francheteau est un nom de Bouin (Vendée). Aux Archives Départementales de la Loire-Inférieure, Série L. 1031, ont voit plusieurs Francheteau, de Bouin, mêlés aux événements de la Révolution.

(2) Pour qu'il soit permis de les comparer, voici dans l'ordre chronologique, ces trois signatures du Bienheureux :

2 mai 1777 : augustin robert de lézardière (en sa 9e année).

8 mai 1778 : Augustin de la Proutière (en sa 10e année).

9 septembre 1788 : L'abbé De Lézardière (en sa 20e année).

mière Pierre d'une chapelle dédiée au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur.

Le fait vaut que l'on s'y arrête. En voici la mention dans les Registres Paroissiaux de Poiroux :

« Ce jourdhuy vingt sixième may de L'année de grâce mil sept cent soixante quinze Demoiselle Anne-Esther, née le vingt neuf novembre mil sept cent soixante douze issue du Légitime Mariage de haut et Puissant Seigneur Messire Louis Jacque Gilbert Robert de Lézardière, de Buchignon, de L'isle Bernard, de la Verie, de St Augustin et autres Lieüx et de Dame Marie-Jeanne Charlotte Babaud, a posé la première pierre de l'Edifice de la chapelle qui sera dediée au Sacré-Cœur de Jesus Et annexée à L'Eglise paroissialle de ce Lieu, En presence des principaux habitans de cette paroisse qui ont signé avec nous, Et de plusieurs autres qui de ce invités nous ont declaré ne scavoir signer. Le tout a été fait Et passé pour la plus grande gloire de Dieu et l'Edification des fidèles ».

Ont signé :
Babaud delezardière.
anne esther.
catherine de la Salle.
Gilberte des villattes.
Marie de Lézardière.
Arraudet prêtre.
Aldiguier curé de Poiroux.

Il y a dans ce document une petite erreur : on y lit qu'Anne-Esther est née le 29 novembre. En réalité, elle était née le 29 octobre, ainsi qu'en fait foi son acte de baptême, de ce 29 octobre 1772, rédigé et signé aux Registres Paroissiaux de Challans, par le curé, M. Tortereau. Lorsqu'elle a posé cette Première Pierre, Anne-Esther avait donc exactement 2 ans, 6 mois et 27 jours. Il ne faut donc pas s'étonner que sa signature, composée seulement de ses prénoms, et lentement écrite, lettre par lettre, révèle une main très novice (1). Son frère,

(1) Anne-Esther Robert de Lézardière naquit à Challans et y fut baptisée le même jour : 29 octobre 1772. Elle mourut à Poiroux, le 28 juin 1781, âgée de 8 ans, 7 mois et 29

le Bienheureux, n'avait pas encore sept ans en ce mois de mai 1775. Probablement ce fut la première manifestation en l'honneur du Sacré-Cœur à laquelle il prit part (1).

Le lecteur a vu qu'une autre cérémonie rare, un baptême de cloche, avait eu lieu à Poiroux, le 3 juillet 1788 et que le Bienheureux n'en avait eu que les échos. Il était alors au séminaire Saint-Sulpice.

Huit ans plus tôt, il aurait pu assister à semblable cérémonie dans une paroisse voisine. Ce n'est pas l'invitation qui manqua à la famille, puisque celle-ci donnait le parrain. Chose anormale, aucun des Robert de Lézardière n'y parut. La mauvaise saison — on était à la fin de l'automne — rendait-elle les chemins diffici-

---

jours, et fut enterrée à Poiroux, au cimetière (dans l'ancien cimetière, celui qui était devant l'église).

(1) Pour l'histoire du culte du Sacré-Cœur en Vendée, il faut retenir cette date de 1775. C'est en 1765, que la Reine de France, Marie Leczinska, femme de Louis XV, demanda aux évêques de l'Assemblée du Clergé, l'établissement d'une fête en l'honneur du Sacré-Cœur. En 1773, l'évêque de Luçon, Mgr Jacquemet Gaultier d'Ancyse, érigeait, en sa cathédrale, l'autel actuel du Sacré-Cœur, à la place de l'autel de Saint-Symphorien. Ce serait probablement le premier autel dédié au Sacré-Cœur, en Vendée. Deux ans après, en 1775, construction d'une chapelle « annexée » à l'église de Poiroux. Serait-ce le deuxième autel élevé en Vendée ? La famille de Lézardière avait des relations à la cour de Versailles ; le père du Bienheureux y avait été, en 1770, pour le mariage du futur Louis XVI. Au château de la Proutière de Poiroux, on ne pouvait ignorer cette dévotion qui était en honneur au Palais Royal. Dans la chapelle du Château de Versailles, le Dauphin, fils de Louis XV, avait fait élever un autel au Sacré-Cœur, autel dont la réalisation ne fut terminée qu'en 1773, soit huit ans après la mort du prince. D'autre part, en Bas-Poitou, cette dévotion était répandue par les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, appelés aujourd'hui Montfortains.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris de voir la famille du Bienheureux participer à la fondation du culte du Sacré-Cœur, en sa paroisse de Poiroux.

A Challans, ce n'est qu'en 1819 que fut établi l'autel du Sacré-Cœur, dans le collatéral Sud du chœur, à la place de l'autel Saint-Jean-Baptiste.

les ? Le motif ne parait pas suffisant pour des gens largement pourvus de chevaux et de carosses.

C'était à Nieul-le-Dolent, le 5 décembre 1780. Le curé du lieu, P. Caillaud, en un style qui n'est point celui d'un archiviste précis, a brièvement noté la fête en ses Registres Paroissiaux, c'est-à-dire la bénédiction de « Marie-sylvestre-gilberd cloche ». Le parrain était un oncle du Bienheureux : « haut et puissant seigneur Robert de la verie seigneur de Garneaud représenté par pierre favereau son homme d'affaire soussigné » (1).

(1) Le seigneur de Garnaud était, à cette époque, Spire Benjamin Robert de Lézardière, dit Robert de la Vérie. Enseigne de vaisseau, il avait pris sa retraite en 1771. Il était le 4e des six garçons de M. de Lézardière et de Mme, née Bouhier de la Vérie. Le premier des garçons était le père du Bienheureux. Voici l'acte de baptême de Spire-Benjamin, écrit par le prêtre qui le baptisa, un vicaire de Challans : François Esgonnière qui avait une mauvaise écriture et une mauvaise orthographe : Le 4 juillet 1739, en l'église de Challans, baptême de « Spire biniamin fils de haut et puissant messire claude gilbert robert de lézardière chevalier seigneur de la salle et de haute et puissante Dame françoise catherine bouyer de la verie son épouse ». Parrain : « iean becau » (= Jean Besseau) ; Marraine : « marguerite aimée rochere » qui ont déclaré ne savoir signer. Selon un louable usage de ce temps, on avait choisi pour ce baptême de riche, des pauvres pour parrain et marraine. C'est au château de la Vérie que naquit Spire Benjamin. On ignore le lieu et la date de son décès. Au moment de l'affaire de la Proutière, juin 1791, il vivait encore, puisque Jacques Soindre, *écrivain* au château de la Proutière, le dénonça comme membre du rassemblement. (Chassin, *Préparation à la guerre de Vendée*, G. I., 410). Le 5 juillet 1791, un oncle du Bienheureux, le maréchal de camp Robert de la Salle, demandait une escorte de quatre cavaliers pour rechercher son frère, Robert de la Vérie et sa belle-sœur qui « depuis l'incendie de leur demeure (Garnaud), erraient dans les bois, exposés à y mourir de faim et de maladie, vû l'état d'infirmité de ces personnes ». Les administrateurs s'empressèrent de donner au chef du détachement resté à Avrillé, « l'ordre d'opérer la recherche des deux personnes ci-dessus, avec tous les egards dus au malheur de leur état et de les conduire en tout lieu du district qu'elles lui désigneraient ». Chassin, *loc. cit.* p. 444.

La marraine était « haute et puissante dame Marie françoise Renée marin dame du chaffaud representée par Marie-Louise Bretho qui ne sçait signer de ce Enquise ». L'acte est signé par Pierre Favreau, Chabot, curé d'Aubigny, et par le curé de Nieul-le-Dolent (1).

***

Moins de trois mois après la pose de la Première Pierre de la chapelle du Sacré-Cœur, un événement bien propre à impressionner Jacques-Augustin vint jeter l'émoi et le deuil dans son château. Le curé de Poiroux en a laissé, dans ses Registres Paroissiaux, un récit intéressant pour l'histoire de ces ouvriers qui faisaient « leur tour de France » :

« L'an mil sept cent soixante quinze et le septième jour du mois d'aoust a été inhumé dans le cimetière de ce lieu le corps d'un garçon charpentier qui se faisoit nommer Nantais décédé le jour précédant de mort subite au Château de la proustière en cette paroisse, où il travailloit avec son Maître Louis Durandet maître Charpentier domicilié aux Clouzeaux ; lequel Durandet de ce requis et plusieurs autres témoins ici presens,

(1) En montant au beffroi de Nieul-le-Dolent, cette cloche, du 5 décembre 1780, trouva deux sœurs bénites, le 16 avril 1762, par M. Bertrand, curé de Sainte-Flaive (-des-Loups) : 1° Marie qui eut pour parrain « messire silvestre françois du chaffaud, chevalier, seigneur (de Nieul-le-Dolent), de Chaon et Girouard, de la Senardière et autres lieux », représenté par Joseph Lucas ; — pour marraine : « haute et puissante dame marie françoise renée marain dame de La guignardière, de La jarière, de La menardière, de butelière et autres lieux », représentée par Catherine Lucas. — 2° Françoise Catherine qui eut pour parrain et marraine, les grand'parents paternels du Bienheureux : « messire claude gilbert robert de lézardière chevalier seigneur de La salle » et « haute et puissante dame françois (sic) catherine bouyer de La salle Lézardière », qui furent représentés par Pierre Guériteau et Marie Logeois. Au baptême de ces cloches assistait, avec le chirurgien Pierre Aimé Epaud, avec le curé P. Caillaud, le fabriqueur nommé Bironneau, Bironneau un nom que nous retrouverons au chapitre de la Révolution.

Quant aux parrains et marraines, leur absence ferait croire qu'ils n'étaient guère sensibles à l'honneur qu'on leur accordait.

nous ont déclaré qu'ils ignoroient son nom de baptême et de famille et que depuis le peu de tems qu'il travailloit avec lui il n'avoit pû scavoir ni ses noms, ni celui du païs de sa naissance, lesdits témoins cy dessous nommés nous ont seulement déclaré qu'il portoit seulement le nom de nantais et qu'il pouvoit être âgé d'environ vingt quatre ans ; avant de deceder, il avoit reçu le sacrement de pénitence par Mr Arraudet prêtre Aumônier de M. Le Baron de poiroux. ont été présens Louis Durandet susdit, Claude gaudais charpentier, qui ont signé, Guillaume le foux jardinier, charle Landais, Louis Morvan, pierre penisson, jean simoneau tous charpentier et demeurant avec le susdit Durandet pierre greleau, pierre Chevaleau de ce lieu et le susdit Sieur Arraudet qui a signé avec nous de ce requis ».

Ont signé :

Louis durandet.

Claude gaudais.

Arraudet prêtre.

Aldiguier curé de Poiroux.

Pas une signature des Robert de Lézardière. Paraissent seuls l'aumônier et le jardinier du château, ce qui autorise à croire que la famille était absente, lors de ce décès inattendu.

Plus tard une autre mort prématurée attristera encore la famille du Bienheureux : le cocher du château : Jacques Bouet, âgé de 22 ans seulement, mourra le 20 avril 1778, « dans la participation des sacremens » et sera enterré le lendemain au cimetière de Poiroux (1).

Telles étaient les terribles leçons de la Mort. Le Bienheureux devait se les rappeler plus tard, au sémi-

(1) L'année même de son arrivée à Poiroux, la famille du Bienheureux subit, dans sa domesticité, une grande épreuve. Louis Duret et sa femme, Louise Péraud, avaient eu le 18 juillet 1774, deux jumelles : Louise-Catherine et Marie-Charlotte. — Louise-Catherine, qui mourut dès le 21 juillet, avait eu pour parrain et marraine : « Messire Benjamin Robert de la Vérie », de la paroisse de Poiroux, et « Dame Louise désirée de Chievre de la salle de la paroisse St-vincent-sur-graon ». Marie-Charlotte eut pour parrain et marraine : Pierre Brianceau et Marie Salomé Jenusson, de Poiroux.

naire, dans ses méditations sur les fins dernières, en attendant que lui-même donnât la preuve, à son tour, que l'on peut être frappé même jeune et innocent.

V

LE BIENHEUREUX ROBERT DE LÉZARDIÈRE AU SÉMINAIRE SAINT-SULPICE

Aujourd'hui les jeunes gens qui se préparent au sacerdoce sont instruits, formés, dans des écoles spéciales appelées *Séminaires*. Jadis, avant le concile de Trente, les futurs prêtres apprenaient le latin et la théologie dans les presbytères. A Challans même, il y avait une école presbytérale florissante. Les registres paroissiaux du XVI[e] siècle nous ont conservé les noms des maîtres et des élèves, et le titre de *clericus* que portent ces écoliers autorise à croire qu'ils étaient, aux yeux de l'Eglise, plus que de simples étudiants. Du reste ces mêmes registres nous montrent, peu à peu, l'ascension de plusieurs jusqu'au sacerdoce. Mais on devine sans peine que cette méthode, variant de paroisse à paroisse, avait ses inconvénients, que le règlement de ces enfants, logés chez eux ou chez l'habitant, sans cloture, devait être peu sévère, et que des abus étaient inévitables.

Des maisons organisées pour les études ecclésiastiques et la formation cléricale s'imposaient. Le concile de Trente en prescrivit la fondation et l'on sait le rôle de l'archevêque de Milan, saint Charles Borromée (1538-1584) dans l'établissement des séminaires.

Pour répondre au vœu du concile de Trente, M. Olier fonda à Paris le célèbre Séminaire Saint-Sulpice. Jean-Jacques Olier était né le 20 septembre 1608 ; il mourut le 2 avril 1657, n'étant âgé que de quarante-huit ans. « La fondation du Séminaire, comme celle de la Compagnie qui s'y rattache, remonte au 29 décembre 1641, jour où Jacques Olier et ses premiers compagnons s'assemblèrent à Vaugirard afin de com-

---

Quant à la mère, elle mourut le même jour que sa petite Louise-Catherine, n'ayant que 25 ans. Dans l'acte de sépulture, le curé Aldiguier mentionne qu'elle décéda « au château de la proutière en cette paroisse dans la participation des sacremens de l'Eglise ».

mencer l'œuvre à laquelle songeait depuis longtemps le Père de Condren, leur maître et leur père : celle de la formation du clergé (1) ». On donna à la Compagnie et au Séminaire le nom de Saint-Sulpice parce que le 10 août 1642, M. Olier avait pris possession de l'importante cure de Saint-Sulpice à Paris. Dès le 15 août suivant, le séminaire avait été transféré près de l'église Saint-Sulpice. Et jusqu'à la Révolution, il occupa la place actuelle qui s'étend devant la façade principale de cette église, place aujourd'hui ornée de la belle fontaine des Quatre-Evêques, élevée, en 1844, sur les plans de Visconti, en souvenir des quatre grands écrivains et orateurs du règne de Louis XIV : Bossuet, évêque de Meaux ; Fénelon, archevêque de Cambrai, Fléchier, évêque de Nîmes et Massillon, évêque de Clermont. C'est pour remplacer ce séminaire que Godde éleva, au sud de la place, les bâtiments que nous avons connus et qu'en 1906 la Loi de Séparation confisqua.

Le Séminaire Saint-Sulpice possédait à Issy-sur-Seine, au sud de Paris, une importante maison de campagne dont nous parlerons au récit de l'arrestation du Bienheureux, car c'est de cette maison de campagne qu'il partit pour la prison des Carmes.

***

On ne sait si le Bienheureux passa par quelque collège avant d'entrer au Séminaire Saint-Sulpice.

Les recherches effectuées en juillet 1929, aux Archives Départementales de la Loire-Inférieure, dans les documents relatifs à l'Oratoire de Nantes, ont établi que les listes d'élèves avaient toutes disparu.

Qu'aurait gagné Jacques-Augustin de Lézardière à suivre les cours des Oratoriens de ce XVIII[e] siècle finissant ? Mieux valait pour lui rester sous l'influence de ses sœurs et de ses tantes, et de son précepteur (2).

---

(1) P. Boisard. *Issy, le Séminaire et la Compagnie de Saint-Sulpice. — Séminaire d'Issy,* 1942, p. 17.

(2) «... Pour le XVIII[e] siècle se pose un problème bien intéressant... Comment une société, entièrement formée à l'école de l'Eglise, a-t-elle pu être en proie à une telle anarchie intellectuelle ? Il faut répondre hardiment que ja-

Le collège de l'Oratoire de Nantes, très réputé, attirait des élèves de tout l'Ouest. C'est pour cela que je m'étais demandé si le Bienheureux y avait été envoyé. Fouché, le futur duc d'Otrante, le trop célèbre révolutionnaire, était, au début de la Révolution, principal de ce collège.

⁂

Que le Séminaire Saint-Sulpice fut le rendez-vous de la noblesse, on ne peut le nier. Dans son remarquable ouvrage sur l'Ancien Clergé de France, l'abbé Augustin Sicard n'en cache pas le motif intéressé : «... les ministres de la feuille faisaient de nobles efforts pour appeler de bons sujets à l'épiscopat... Le supérieur de Saint-Sulpice, M. Couturier, jouissant de la pleine confiance du ministre (alors le Cardinal Fleury), eut une grande part dans ses choix. Quand, dit un contemporain, les familles nobles et puissantes, celles qui avaient des prétentions à la mître épiscopale, ou du moins à la mître parasite des abbayes en commende, s'aperçurent que le conseil des grâces de ce genre était à Saint-Sulpice, elles s'empressèrent d'y envoyer leurs enfants qu'elles destinaient au service et aux richesses de l'autel. Le grand séminaire se trouva rempli de gens de la première distinction ; on y vit des princes. Cette invasion apporta un petit air de mondanité dans le Séminaire ».

Cette menace de relâchement ne pouvait persister, encore moins s'aggraver, sous un supérieur tel que M. Emery.

La famille Robert de Lézardière n'était pas de celles, hélas trop nombreuses, qui convoitaient le sacerdoce

---

mais les hommes du XVIII[e] siècle n'auraient proféré de tels blasphèmes, n'auraient fait preuve sous une forme, il est vrai, extrêmement brillante, d'autant de pauvreté intellectuelle et surtout n'auraient trouvé chez leurs contemporains un tel crédit si leurs maîtres avaient été à la hauteur de leur tâche... Et personne ne s'aperçoit de tout ce désordre intellectuel, beaucoup plus grave que le désordre moral, car c'est le péché de l'esprit. »

XXX. *L'Eglise Catholique en France*, 8[e] édition. Paris. *Mercure de France*, 1932, p. 146. Ne pas oublier que la suppression des Jésuites, en 1773, avait été voulue pour nuir à l'enseignement chrétien.

puis l'épiscopat pour l'avantageux placement de leurs cadets. Dans sa longue histoire, aucun fait n'établit qu'elle ait été atteinte de cette néfaste et sacrilège ambition.

C'est donc sans arrière-pensée de lucre ou d'avancement que Jacques-Augustin quitta le milieu familial et confortable de la Proutière pour entrer dans l'austère et solitaire communauté de M. Olier.

Depuis cent trente ans que le fondateur était mort, son esprit de piété et de régularié, en un mot, sa vie intérieure se perpétuait en celle de ses fils, et malgré le « petit air de mondanité » introduit par l'invasion de jeunes nobles prétentieux, les élèves sérieux ne manquaient pas, et l'empreinte des habitudes sulpiciennes persistait toujours, chez beaucoup, hors de la maison, se maintenait en dépit des obstacles de leur époque et de leur situation. Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, archevêque de Vienne, « simple, bon, ennemi du faste et des représentations mondaines (suivait) dans son palais le règlement de Saint-Sulpice (faisait) la prière avec les domestiques ». Sur des évêques d'avant la Révolution, l'abbé Augustin Sicard, très impartial, a pu écrire : « Ces prélats, très mêlés à la société, aux administrations temporelles, à toutes les préoccupations de leur temps, étaient moins atteints qu'on ne l'a dit, par l'esprit du XVIII[e] siècle. L'éducation de Saint-Sulpice, leur vocation même d'hommes d'Eglise, les avaient marqués d'une forte empreinte ». (*L'ancien clergé de France. Les Evêques d'avant la Révolution.* Paris 1912, p. 566).

Et quand, par malheur, le Séminaire était contraint d'enregistrer une promotion déplorable, l'épreuve atroce qu'en subissaient les maîtres prouvait que leur conscience ne différait aucunement de leur enseignement Un chanoine d'Autun, l'abbé Devoucoux, mort évêque d'Evreux, racontait, en 1857, à la Société Eduenne : « Nous avons entendu dire à des témoins oculaires combien poignantes avaient été les tortures de celui des directeurs de Saint-Sulpice à Issy, à qui était échue la mission de disposer le cœur de l'abbé de Talleyrand au redoutable ministère qu'il assumait, lui, sans y attacher, ce semble, beaucoup d'importance ».

attitude de marche vers la droite. Le premier jeune homme est vêtu d'une tunique blanche serrée à la taille, au dessin brun rouge. Il est tête nue et porte des moustaches.

Le deuxième jeune homme, également tête nue et portant moustaches, est vêtu d'une tunique brun rouge serrée à la taille et recouverte d'un manteau ocre fixé sur l'épaule gauche. Il porte des objets mal définis.

Joachim, toujours identifié par une inscription, a les mains jointes. Il est vêtu d'une tunique rouge brun sous un manteau gris clair fixé sur l'épaule droite. Anne semble conduire Marie enfant ; elle est vêtue d'une ample robe grise.

Marie, aux longs cheveux rouge brun, est vêtue d'une robe verte serrée à la ceinture. Elle marche vers la droite, les mains tendues.

IV

Les scènes III et IV sont encadrées et séparées par trois colonnes surmontées de chapiteaux. Une bande ocre limite les scènes à leur partie supérieure.

La scène IV ne présente qu'un personnage, une femme à la tête auréolée et couverte d'un voile. Elle est vêtue d'une robe grise dont la partie inférieure est ornée d'une bande de broderie. Elle est plus petite que les personnages de la scène précédente (1 mètre) et se tient debout sur le carrelage ou un escalier rouge brun représenté conventionnellement.

V. MARIE EN PRIERE

Marie, auréolée, identifiée par le nom « Maria » écrit de part et d'autre du visage, est à genoux en attitude de prière. Elle regarde un petit ange également auréolé, situé à sa gauche au-dessus d'elle et lui présentant une palme.

Cette scène est limitée à gauche, près du pilier, par un arbre et, à droite, par une colonne surmontée d'un chapiteau, colonne analogue à celles décrites dans les deux scènes précédentes.

REMARQUES GENERALES

Les couleurs. — Les couleurs employées sont les ocres rouge et jaune, le noir, le gris, le rouge brun et le vert clair (robe de Marie) ; les fonds sont clairs (ivoire) ; le sol est gris ; les maçonneries, rouge brun.

Les visages. — Cheveux rouge brun soulignés de traits noirs, moustaches et barbes dessinées au trait, rouge brun également. La tonalité générale des chairs est plus ocrée que les fonds. Les parties pleines sont plus claires et les creux foncés (ailes du nez, orbites, plis du front, muscles du cou). Les yeux présentent une pupille parfaitement ronde et le « blanc » visible sous la pupille donne à tous les visages une expression « ahurie ». Souvent un pli supplémentaire est dessiné entre le sourcil et la paupière supérieure ; la paupière inférieure est soulignée par un trait clair. Les oreilles, très simplifiées, sont limitées à un repli.

REGISTRES SUPERIEURS

1) Sur les scènes III et IV, à droite de la fenêtre, une frise de 25 cm. de hauteur nous présente des habitations, toits, cloîtres, bateau à coque crénelée portant un toit...

2) Au-dessus, une autre frise, haute de 40 cm., fait alterner des doubles grecques et des animaux symboliques. Cette frise pénètre dans l'embrasure de la fenêtre et continue jusqu'à la fenêtre suivante.

3) Un registre supérieur, haut de 1 mètre, situé à la naissance de la voûte, au-dessus du cordon de pierre, nous montre les travaux des saisons. Sont dégagés actuellement les mois de :

Mai : un guerrier en cotte de mailles, casqué, portant un écu triangulaire et un oriflamme. Son cheval est sellé et broute des herbes très stylisées. A sa gauche, une femme en robe verte, une fleur à la bouche, les cheveux longs maintenus par un ruban, tient de la main gauche un bouquet de fleurs et, de l'autre, un objet circulaire mal défini (boule ou miroir) ;

Juin, mois des foins. Cette partie, détruite par des travaux postérieurs, laisse voir seulement une faux et le bas du corps d'un personnage ;

Juillet, mois des moissons. Un homme de profil, vêtu d'un chapeau à larges bords, coupe le blé à la faucille. Des bottes liées sont posées sur les chaumes ;

Août, mois des battages. Un personnage debout, tête nue, bat le blé au fléau.

Des fleurs stylisées limitent des espaces circulaires qui contiennent ces scènes.

LES PILIERS

Le pilier dégagé, à demi encastré, est couvert de bandes ondulées brun rouge semblant imiter les marbres stylisés. Ces bandes sont également peintes sur le cordon de pierre limitant la voûte, sur le tailloir du chapiteau, et continuent dans l'embrasure de la fenêtre.

Le chapiteau, peint également, porte, sur les parties latérales de la gorge, des visages stylisés dessinés en ocre clair sur fond rouge brun et, sur sa face principale, un visage humain visible à la fois de bas en haut et de haut en bas.

Une bande rouge brun limite la fresque à ses parties supérieure et inférieure. A droite du pilier est un personnage auréolé insuffisamment dégagé pour pouvoir être décrit actuellement.

L'Evolution

d'une Commune Rurale Vendéenne

depuis deux siècles

BOUIN DE 1750 A NOS JOURS

AVANT-PROPOS

Parmi les communes du Marais vendéen, Bouin, ancienne île de la Baie de Bourgneuf, est sans conteste l'une des plus typiques et des mieux individualisées. Son territoire, accru continuellement par l'asséchement de *lais de mer,* tant sur les rives du canal du Dain qui l'enserre que sur le littoral voisin, est exclusivement maraîchin. C'est une immense étendue plane, verte ou jaunie suivant la saison, assoupie sous les ardeurs du soleil d'été, morne sous les épaisses brumes d'hiver, balayée souvent par le grand vent du large soufflant en tempête... De nombreuses maisons isolées — car il n'y a pas ici de hameaux comme dans le Bocage —, des troupeaux de bovins et d'ovins, de ci, de là, un champ cultivé et, à l'époque, posés comme des verrues géantes, de multiples mulons de foin, animent le paysage et lui donnent une impression de vie et même, en dépit de sa monotonie, de richesse.

Et cependant, peu de communes vendéennes sont actuellement aussi menacées dans leur prospérité et leur avenir par les conditions de vie modernes. Laissée à l'écart des grandes voies de communications terrestres, l'envasement progressif de la Baie a amené, avec la stérilisation quasi totale de ses marais salants, la décadence, puis la disparition, de ses ports qui recevaient jadis des bateaux venus de tous les pays d'Europe charger sur ses rivages sel et céréales...

L'histoire de Bouin est pleine d'enseignements : nulle part ailleurs, croyons-nous, on peut suivre mieux l'évolution de la vie paysanne maraîchine depuis deux

siècles et noter les manifestations et la persistance de cet esprit communal — on aurait dit jadis paroissial — ou communautaire, qui, de tout temps, a animé les Bouinais, aussi bien dans leur lutte millénaire contre l'Océan que dans la défense de leurs antiques « franchises », dans la sauvegarde de leurs traditions comme dans leurs entreprises matérielles... ; cet esprit qui s'est manifesté maintes fois, ne serait-ce que pendant la Révolution où tous, paysans comme bourgeois, eurent leur part de souffrances, et au sortir de ces années terribles où ils se mirent en commun à la réparation des ruines, restaurèrent leurs digues, leurs étiers, leurs chemins, et créèrent cette Société des Propriétaires, la première de ce genre, croyons-nous, qui ait existé en France... ; cet esprit qui encore aujourd'hui, malgré les difficultés de l'heure et les angoisses de l'avenir, les attache fidèlement au vieux sol ancestral...

I

GÉNÉRALITÉS

Les côtes vendéennes se terminent au Nord par un terrain marécageux dont l'extrême pointe est constituée par l'ancienne île de Bouin. Groupée autour de sa flèche qui, depuis un temps immémorial, sert d'amer aux marins, Bouin a perdu son insularité, mais son territoire, sans cesse accru depuis des siècles, est défendu par de robustes digues qui ne suffisent pas toujours d'ailleurs à empêcher les brusques assauts de l'Océan.

Seul témoin des temps révolus, le Dain, bras de mer jadis très large, réduit actuellement aux dimensions d'un vulgaire fossé, encercle toujours du côté continental le territoire de Bouin, attestant la situation insulaire primitive.

A vrai dire, Bouin fut, aux temps préhistoriques et jusqu'aux premiers siècles de notre ère, comme les autres îles du littoral poitevin, réunie au continent. Elle s'en détacha, croit-on, vers la fin de l'époque gallo-romaine (III[e] siècle ?) et fut alors désignée sous le nom d'*Ile d'Orée*, jusqu'au jour où, ayant été entièrement submergée par une violente tempête ou *vimaire* — le 7 juin 567 —,

elle fut appelée *Bougn* ou *Boign*, parce que « bougnée » par l'eau de mer : « estant auparavant, rapporte la *Coustume de l'Isle de Boign*, nommée l'isle Dorée... et appellée pour le presant l'isle de Bouing, parce qu'elle fust toute pingée et submergée de l'eau de la mer, sans gros vent, ançois faisoit beau temps quand le dit vismer sortit, le septiesme jour de juing l'an de grâce cinq cent soixante sept... ».

Certains ont émis l'hypothèse que Bouin pourrait bien avoir été *l'Ile des Femmes Samnites* dont parle Strabon : île de l'Océan située non loin de l'embouchure de la Loire et habitée par des Bacchantes aux mœurs étranges ; mais le texte du géographe romain est trop imprécis pour que l'on puisse conclure avec certitude et, d'autre part, rien ne prouve, au contraire, que Bouin ait été une île à cette époque. Il semble que l'on doive situer plutôt l'île en question au Nord de la Loire, vers la région guérandaise, Batz, le Croisic où Saillé.

Une tradition ancienne affirme que l'île d'Orée aurait commencé à être habitée vers l'an 300 par six hommes de l'Armorique qui, au retour d'une expédition en Grande-Bretagne, mécontents de leur part de butin, auraient quitté leurs compagnons et se seraient réfugiés avec leurs familles sur ces rochers déserts. Ils se seraient établis d'abord à la Coupelasse.

Après le « vimer » du 7 juin 567 qui submergea l'île tout entière et en noya tous les habitants, elle demeura déserte pendant plus de dix ans et fut remise en état par cinquante chefs de famille dont les noms sont conservés dans la « *Coustume* » établie en 888. Rapidement la position de Bouin, à l'orée de la Baie de Bretagne, en fit un lieu d'importance.

Le nom de Bouin apparaît pour la première fois au VIII[e] siècle : *Bonno* figure alors sur la liste des vigueries d'Aquitaine. Le nom revêt ensuite plusieurs formes différentes : *Bundium* (820), *Boginum* (836), *Buniacum* (XII[e] siècle), *Buginum* (1205... 1408...), avant de devenir *Boign, Boing, Bouing* et enfin *Bouin*.

Peut-être l'étymologie traditionnellement admise de ce nom n'est-elle pas d'une rigueur très scientifique : il n'y a pas analogie frappante entre les noms ci-

dessus et les mots latins *balneare* ou *bagnare*... D'autre part, il y a des *Bouin* ailleurs, notamment dans les Deux-Sèvres (Neuvy-Bouin), en Charente, près d'Angoulême, et dans le Pas-de-Calais, près d'Hesdin... dont le patronyme ne saurait relever de la même origine.

L'abbé Auguste Simonneau fait dériver ce nom, non sans raison peut-être, comme ceux de *Begon, Bougon, Bignon, Beugnon, Beugné, Boynes, Bouguenais, Bougonnière*, etc..., que l'on rencontre dans la région, du sanscrit *beg* ou *boug*, qui a donné aussi *burg, bourg*. Le nom de Bouin, ajoute-t-il, « outre qu'il révèle l'importance primitive du lieu, ne signifie pas autre chose que *burg, oppidum*, demeure du chef ».

Le vimaire de 567 ne fut pas le seul dont Bouin ait eu à souffrir ; sans être sans doute aussi désastreux, de nombreux raz-de-marée dévastèrent l'île au cours des siècles ; son territoire fut submergé en particulier plus de quinze fois durant le XVI[e] siècle (1509, 1548, 1556, 1563, 1571, 1589...) et encore le 16 janvier 1699. Fin décembre 1705, les digues étant en fort mauvais état, une marée envahit une grande partie de l'île, emportant les maisons, les bestiaux, gâtant les blés et les sels entassés dans les greniers et les salorges, forçant les habitants à se réfugier, pendant des heures, sur le toit des maisons les plus élevées. Seuls certains points de l'île, la ville, les hameaux de la Coupelasse et du Sud furent épargnés.

Des inondations plus ou moins graves eurent lieu encore le 15 mars 1751, le 20 janvier 1791, en 1798, 1802, 1820 (24-26 février), 1846 (26-27 janvier), 1853 (24-25 avril), 1864 (7-8 mars), 1871, 1875, 1877, 1881, 1882, 1888 (mars), 1890 (janvier), 1893... et enfin en 1910, mars 1937 et novembre 1940.

Ces cataclysmes n'ont rien d'étonnant si l'on considère la faible hauteur du sol. La plupart des atterrissements, des lais de mer asséchés depuis le XVII[e] siècle sont au-dessous du niveau des grandes marées. Bouin repose sur un plateau calcaire irrégulier, introuvable souvent sous de multiples couches d'alluvions, par exemple dans la partie sud-ouest de la commune, entre la ville et l'Epois, mais émergeant en certains points plus éle-

vés —, la ville, l'Aumois, la Villatte, l'Ecrille, la Coutan... — sans toutefois que la partie culminante — la place de l'Eglise — dépasse le niveau de 6 mètres au-dessus de la mer. Ce calcaire se retrouve, d'une part, jusque dans la Baie — rochers de Bouin — et d'autre part dans les anciennes îles du marais — la Pillenière, Saint-Denis, l'Ile-Jean, Ardillon, Quinquenavant, l'Ile-Chauvet... — et jusque sur l'ancienne côte de Machecoul.

⁂

Le pays de Bouin est riche d'histoire. On a signalé l'existence, à la Coupelasse, d'un temple gallo-romain dédié au Soleil, de même que, aux alentours de l'église, de vestiges de la même époque.

D'après la *Chronique* d'Adhémar, moine de Saint-Cybard d'Angoulême, c'est Bouin qui aurait eu le triste honneur de recevoir, en 813, la première visite des Normands sur le sol français. Ils y revinrent en 820, rapportent les *Annales d'Eginhard*, qui donnent sur cette expédition les détails suivants :

« Treize navires de pirates normands arrivèrent en Flandre pour piller, mais ils furent repoussés par ceux qui gardaient ces rivages. Toutefois, grâce à l'incurie des gardes, ils ne laissèrent pas d'incendier quelques misérables cabanes et d'enlever une petite quantité de troupeaux. Mêmes tentatives furent faites à l'embouchure de la Seine, mais les surveillants de ce point leur tuèrent cinq hommes et force leur fut de se retirer sans résultat. Enfin, ils furent plus heureux sur la côte aquitaine et purent dépeupler entièrement un bourg nommé *Bundium*, ce qui leur permit de regagner leur pays avec un butin considérable ».

Ils recommencèrent leurs exploits en 830, 843, etc... et firent finalement de Bouin une de leurs bases d'opérations.

Bouin ne semble pas avoir souffert de la Guerre de Cent ans, mais, en 1472, Louis XI, marchant contre le Duc de Bretagne, envahit le duché et les Marches Communes, détruisit en passant Champtocé, Ancenis, la

Guerche, dévasta le pays de Retz et fit « brusler le bourg de Bouing » (31 mai 1472) (1).

Les Guerres de Religion mirent de nouveau, un siècle plus tard, Bouin en vedette : « Attaqués en 1573 par les Huguenots », raconte Ch. Mourain de Sourdeval, « avec quatre gros vaisseaux et onze chaloupes commandés par les Anglais, les habitants réduits à leurs seules forces se défendirent pendant neuf jours, prirent plusieurs navires, en brûlèrent d'autres et chassèrent les ennemis » (2).

Cette attaque ne fut pas la seule qu'eut à soutenir l'île pendant cette période troublée. Lors de la campagne qui prépara la prise de la Rochelle en 1628, le comte de la Rochefoucauld, lieutenant-général du Roi en Poitou, voulut imposer à Bouin une garnison de 300 hommes. L'île, arguant de ses franchises, refusa, mais elle fut occupée de force par la troupe qui se livra envers les habitants à des actes d'hostilité, prenant meubles, chevaux, blés, fourrages et pillant les greniers à sel. Les Bouinais en appelèrent au roi, rappelant les services rendus, les « grandes et immenses despenses » supportées, les attaques endurées, la capture des ennemis du Roi, ajoutant que « se sont toujours, en leur pauvreté, tenus si près de leur devoir que lorsqu'ilz ont esté attaqués et assiégés par mer et par terre par les sieurs de Pontivy en l'an 1568, par le capitaine Favier en l'an 1591, et par sept galères espagnoles assistées de vesseaux en l'an 1597, ilz ont coulé plusieurs desdits vesseaux à fond et dissipé et ruyné tous leurs desseings et tous aultres qui ont oncques entrepris contre eulx ;

---

(1) « Le dernier jour de may, l'an 1472, rapporte la Chronique de Guillaume Ondin, Loys de Valois, roy de France, s'en alla, luy et une grande armée qu'il mena avec luy en Bretaigne, et fist prendre le chasteau de Champtocé-sur-Loyre, et en fit razer la plus grande partie ; aussy fist razer le bourg d'Ancenis et la Guierche, et brusler le bourg de Bouing et en Raiz fist brusler les maisons, villes, chasteaux et plusieurs aultres ».

(*Revue de l'Anjou et du Maine*, vol. I, p. 9. — Bibliothèque d'Angers, manuscrit Grille).

(2) *Notes historiques sur Bouin et Commequiers*, in Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 1859, p. 201.

et encore au moys de may 1625 et au mesme moys de l'an present (1627) lesquels ilz ont chassé de la couste de lad. isle plusieurs pirattes quy estoient en pataches et petits vesseaux, prins les soldats d'icelles qu'ils destiennent encore à present ès prisons... »

« Tous catholiques romains », les suppliants « vivront et mourront pour vostre service et maintiendront lad. isle en vostre obéissance contre tous ceux qui y entreprendront, voyre mesme l'armée angloise qui ne sauroit faire abordage pour les raisons des rochers et dangers (lesquels on ne peult esviter sans prendre pillotes d'icelle), et que sy elle le faisoit ils sont puissans assez pour la ruyner par leur force comme plus retranchés et plus forts d'hommes qu'ils ne le furent jamais, estant en oultre en leur pouvoir de la faire submerger avecque tous leurs ennemis ».

Cette fière supplique émut le roi Louis XIII qui ordonnait, le 30 juin 1627, le retrait de toute la garnison de l'île de Bouin et autorisait les habitants à poursuivre, par voie de justice, toutes réparations et la restitution de leurs biens (3).

De fait, jusqu'à la Révolution, aucune descente d'ennemis ne se produisit sur les côtes de Bouin ; ni les Hollandais n'y purent aborder en 1674, ni les Anglais pendant les nombreuses guerres qui, sous Louis XIV et Louis XV, mirent aux prises la France et l'Angleterre.

⁂

Depuis l'origine des temps féodaux, l'île de Bouin, mi-bretonne, mi-poitevine, faisait parte de ce qu'on a appelé les *Marches Communes* de Poitou et Bretagne, appartenait à deux seigneurs différents et était, de ce fait, soumise à double juridiction, régie par deux sénéchaux chargés des intérêts de l'une et l'autre parties. Vers le milieu du XVII[e] siècle (1650, 1657), Philippe de Clérambault acquit successivement la portion poitevine, puis la portion bretonne de l'île dont il devint ainsi l'unique seigneur. Sa veuve, la maréchale de Clérambault, ayant revendu la châtellenie au comte de Pont-

(3) Luneau et Gallet : *Documents sur l'Ile de Bouin*, p. 347.

chartrain (1713), celui-ci obtint de Louis XIV qu'elle fût érigée en baronnie (décembre 1713), puis qu'elle ne relevât plus que d'une seule juridiction, celle de Poitiers (26 septembre 1714). Sans toutefois que la paroisse cessât de faire partie du diocèse de Nantes.

***

Mi-poitevine, mi-bretonne..., c'est-à-dire, pratiquement, ni l'une ni l'autre. Est-ce à cela que les Bouinais doivent cet esprit d'indépendance qui les caractérise et les isole en quelque sorte de leurs voisins ? Sans doute, et probablement aussi aux luttes qu'ils ont eu à soutenir tout au long de leur histoire, tant pour sauvegarder leurs libertés, leurs franchises d'habitants d' « île de mer », que pour la défense de leur territoire sans cesse menacé, et souvent ravagé, par l'Océan.

Les habitants de Bouin sont, de fait, assez différents de l'ensemble des Maraîchins. Rarement d'ailleurs leur donne-t-on ce nom : on dit les *Bouinais* ou mieux, en patois, les *Bougnois* ou *Bougnais*, dérivé littéral du vieux radical *Bougn*, forme primitive du nom de l'île.

De qui descendent-ils ? Ont-ils une origine commune avec leurs voisins immédiats ? Sont-ils issus de ces hommes de Basse-Bretagne qui colonisèrent l'île dans les temps anciens ? Les invasions diverses subies par la côte ont-elles laissé sur place des éléments exogènes ? On ne sait. En tout cas, ils se sont fait, au cours des siècles, une individualité très spéciale.

Malgré l'uniformité des modes actuelles, les Bouinais sont encore, parmi les gens de la côte vendéenne, facilement reconnaissables à un œil exercé. Ils ont conservé un je ne sais quoi qui tranche sur l'ensemble des autres : plus grands, plus énergiques, plus robustes que leurs voisins, a-t-on dit, non moins fiers, ni moins violents à l'occasion, ils sont aussi plus distingués, plus corrects, plus dignes, plus réservés avec, peut-être, dans le regard, une ombre de résignation, de fatalisme ou de mélancolie.

Si les hommes ne se différencient quasi nullement par le costume, les femmes d'un certain âge ont conservé une façon de s'habiller et surtout de se coiffer — certaines se couvrent encore la tête, comme les femmes

des îles, d'un mouchoir ou d'une mantille, de couleur noire — qui suffit à les individualiser. Il n'est pas jusqu'aux jeunes filles qui, sous les mêmes frisettes, la même ondulation, les mêmes robes de couleur, ne conservent leur type spécial ; plus vives peut-être que les filles de Machecoul, Bois-de-Céné ou Beauvoir, moins légères que celles du pays de Monts, les Barriennes surtout, mais toujours avec cet air de retenue et de dignité, même dans les ris et les jeux, qui caractérise la race.

Une seule ombre au tableau : cette tendance à la mélancolie que nous avons signalée et qui trouble chez certains un bel équilibre physique et moral.

Leur langage les trahit aussi : leur vocabulaire est plus riche et plus choisi, leur patois moins dur et plus chantant ; ils roulent moins les *r* que leurs voisins ; leurs expressions sont plus recherchées, il est des mots qu'ils n'emploient jamais, tel le mot *bousats* qu'ils remplacent par celui de *coupeaux*, évidemment moins vulgaire... De même les vieilles gens emploient-elles plus volontiers le mot *châsse* de préférence à ceux de *cercueil* ou de *bière*... D'ailleurs parlent-ils rarement patois, surtout devant l'étranger et leur français est-il assez pur et dépourvu de l'accent quelque peu dur que lui donnent en général les Maraîchins.

Au point de vue moral, mêmes différences. Les Bouinais sont particularistes : plus chauvins que patriotes, plus insulaires que Vendéens ; surtout indépendants, ils sont avant tout Bouinais, avec ce sentiment bien ancré que rien de ce qui n'est pas Bouin ne saurait valoir Bouin.

Ce qui ne veut pas dire qu'ils ignorent les divisions intestines : aux belles années de la III[e] République, les luttes électorales y furent homériques, mais il faut qu'ils connaissent bien l'étranger pour livrer leur pensée à ce sujet, tout soucieux qu'ils sont de la réputation de leur commune.

Quelles que soient les idées ou les opinions qui les divisent entre eux, ils les oublient généralement quand il s'agit des intérêts de leur Bouin. On le vit bien en 1793 : il y eut chez eux des insurgés et des républicains, des *brigands* et des *patauds*, des *Blancs* et des *Bleus*... Ils oublièrent vite leurs dissensions dès que le sort de

quelques-uns d'entre eux fut en péril : les bourgeois patriotes de Bouin emmenés fin mars ou début d'avril 1793 à Machecoul, où tant de leurs congénères devaient être massacrés, furent sauvés par les insurgés de Bouin mêmes qui les firent évader au moment opportun. Les Républicains se montrèrent moins magnanimes en 1794, mais il n'était peut-être pas au pouvoir de la Municipalité de Bouin d'arrêter alors les emprisonnements et les exécutions des suspects...

Bleus ou Blancs bien sûr naguère, avant-hier républicains ou conservateurs, hier peut-être gaullistes ou vichyssois, demain... ?, mais Bouinais avant tout.

II

BOUIN A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

La période qui s'étend de 1750 environ à la Restauration a, pour l'ancienne île de Bouin, à tous points de vue, une importance toute particulière. En cette fin d'Ancien Régime, Bouin prend géographiquement son aspect moderne et il n'est pas sans intérêt, certes, de fixer à cette époque précise de la fin du XVIII[e] siècle, la physionomie de l'île de Bouin.

Elle achève lentement alors, d'ailleurs, de perdre son insularité. Bras de mer jadis large de plusieurs milles, le Dain s'est progressivement rétréci et envasé au cours des siècles ; des « *retraites* » ont été encloses et mises en valeur sur tout son parcours depuis le village du Sud jusqu'à l'Epoys (4), tant sur l'une que sur l'autre de ses rives, mais surtout du côté de l'île ; les petits hâvres installés ici et là, sur ses bords, au confluent de quelque étier le plus souvent, le Grand Port, la Culnauderie, le Bourbil, la Frette, la Claye..., sont devenus inutilisables.

(4) Nous écrivons l'*Epoys* ou *Epois :* l'orthographe officielle actuelle de ce nom — *Epoids* — est fantaisiste et ne remonte pas d'ailleurs en deçà du milieu du siècle dernier. Les plus anciennes chartes portent *Espoy* ou *Espoys,* et l'on dit, en parlant des habitants du village, les *Epoyens.* D'où vient ce nom ? Nous ne savons, peut-être de la position du village en *épi,* en *éperon,* en *pointe* (du radical esp), au sud de l'ancienne île de Bouin.

Le Dain enserre encore — il enserre toujours — le territoire de l'île, mais les canaux s'envasent rapidement et le problème de l'évacuation des eaux se pose avec acuité. Depuis plus d'un demi-siècle, on avait fait aux ports intérieurs et aux étiers qui les desservaient d'importants travaux : vers 1710, l'étier du Bourbil avait été creusé et élargi ; plus tard, une écluse établie au Port-Méchin sur l'étier du Grand-Port... Il fallut, vers 1760, envisager de nouvelles solutions et dériver carrément vers la Baie tous les étiers. En 1763, on approfondissait l'étier des Claudis depuis son embouchure jusqu'à l'arceau de l'Etier Droit ; en 1765, on faisait communiquer les étiers du Grand Port et de la Branche-Marteau, affluents du Dain, avec ceux de la Barbée et du Pont-Guibourg qui se jettaient à la mer par une embouchure commune. En 1767, on inversait le cours des étiers de Chappelay, du Poirocq et du Pont-Guérineau...

Réparations et modifications se poursuivirent jusqu'à la fin du siècle pour aboutir à la création ou à l'aménagement des étiers actuels des Brochets, de la Louippe et des Champs (5) et de leurs affluents qui, avec les deux extrémités du Dain, draînent désormais vers la Baie les

---

(5) Respectivement désignés primitivement sous le nom d'étiers du Gay, des Champsalles et des Loire ou des Champs-Barbâtre.

L'étier du Chappelay, qui avait son embouchure dans le Dain entre la Claye et le pré des Barillères, se divisait en deux branches, la branche nord ou étier du Poirocq, sur laquelle se trouvait établi le port de la Planche-Touzeau ; la branche sud ou étier du Pont-Guérineau ; tous les deux, prolongés en sens inverse, rejoignent aujourd'hui l'étier des Champs.

La Branche-Marteau, principal affluent de l'étier du Grand Port, dérivée vers le Nord-Ouest, est devenue la branche principale de l'étier des Brochets (Pont-Robard, les Maquignées, etc...).

Quant à l'Etier du Grand Port lui-même, il a été raccordé à la Louippe.

Les nombreux autres petits étiers ou *couères* qui se jetaient dans le Dain, ceux du Bourbil, du Bot, de la Frette, de la Culnauderie, des Ruelles, de la Billarderie, de Tortet..., ont été comblés purement et simplement.

eaux du marais de Bouin. En réalité, les fossés et écours de Bouin sont tous tributaires des étiers autres que le Dain. Celui-ci sert exclusivement d'émonctoire aux eaux des communes limitrophes par le Falleron et l'étier de la Guillaudière, vers le Nord, et au Sud, par les étiers ou ruisseaux de Saint-Nicolas ou du Gandrillon, des Maréchaux, de la Taillée, des Bouchauds...

Du fait de cet envasement général, et bien que n'existassent pas encore sur le Dain les ponts d'aujourd'hui — le passage s'en effectuait toujours soit à gué, soit en bac (6) — Bouin faisait pratiquement partie du continent. Tout en conservant toujours, cependant, ses prérogatives « d'île de mer », ses privilèges, ses libertés, ses franchises.

Aussi, en 1767, Louis XV achetait-il au duc de Nivernais sa baronnie de l'île de Bouin pour 700.000 livres ; somme énorme pour l'époque si l'on considère le rapport de ce domaine et qui ne s'explique, ainsi que le font remarquer Luneau et Gallet dans leur étude sur Bouin (7), que pour des raisons d'ordre général. Les îles du littoral, « en temps de guerre, servaient de refuge aux ennemis de la France qui, après s'en être emparés facilement, s'y fortifiaient pour de là se jeter sur le continent. En temps de paix, elles devenaient des dépôts de contrebande. Recevant, en exemption de toute taxe, les marchandises prohibées ou soumises à des droits d'entrée dans le reste du royaume, telles que tabacs, indiennes, vaisselles, denrées coloniales ou autres, elles les écoulaient sur le continent voisin, au grand détriment du trésor ».

Bouin ne fut, d'ailleurs, sur les côtes poitevines, que la première opération de ce genre réalisée par la Cou-

(6) Le plus ancien gué semble avoir été celui du *Vieux-Passage*, vers Beauvoir. Vers 1778, on traversait à gué également à la Claye et à la Frette. Le dernier bac en service fut celui du Sud.

(7) *Documents sur l'Ile de Bouin*, p. 119.

Le maréchal de Clérambault avait acheté en 1650 et 1657 la seigneurie de Bouin et ses dépendances pour la somme totale de 147.000 livres. Hélène-Françoise-Angélique de Pontchartrain l'avait apportée en dot, vers 1732, à son époux Louis-Jules Mancini, duc de Nivernais, petit-neveu de Mazarin.

Le Gérant : H. Rezeau.